

- Contrat : L'escroc prétend détenir un contrat d'un gouvernement et avoir besoin de la compétence de votre société pour exécuter le travail. Il vous vole en exigeant des milliers de dollars de « frais » avant que vous puissiez commencer à travailler.

- Pétrole brut : L'escroc prétend avoir du pétrole brut à vendre. Quelquefois, l'escroc déclare représenter la Nigerian National Petroleum Corporation (NNPC). Ensuite il exige diverses sommes pour vous fournir le brut; naturellement vous ne recevez jamais votre cargaison. Les entrepreneurs qui ne connaissent pas l'industrie du pétrole ivoirienne devraient se montrer très prudents à l'égard de toute proposition concernant des ventes de pétrole brut.

- Débouchés d'affaires : L'escroc vous persuade d'étudier un débouché d'affaires en vous rendant en Côte d'Ivoire. Une fois arrivé, il vous prend en main, essayant de vous empêcher de communiquer avec vos amis, votre famille ou la Canadian Interests Section. Il vous extorque de l'argent par divers moyens, dont quelquefois le recours à la violence ou aux menaces. Ce genre d'escroquerie devient particulièrement dangereux pour une personne entrée en Côte d'Ivoire sans visa valide, délivré par un haut-commissariat, une ambassade ou un consulat de Côte d'Ivoire.

Tous les voyageurs doivent être munis d'un visa avant de se rendre en Côte d'Ivoire et doivent subir les formalités d'immigration à leur arrivée au pays. Les lettres adressées aux agents de l'immigration n'ont aucune validité.